

NOUVELLE AIRE



Editorial

Depuis plusieurs mois à présent, nous travaillons collectivement à la révision de notre Schéma de Cohérence Territoriale, afin de répondre aux grands défis de demain.

Plus que jamais, il s'agit de maîtriser la consommation d'espaces, réussir nos transitions écologiques et énergétiques, s'adapter au changement climatique, préserver nos ressources naturelles et nos paysages. Tout en offrant à chacun un cadre de vie équilibré et solidaire qui permet l'accès à un parcours résidentiel fluide, une mobilité décarbonée efficace et un marché de l'emploi dynamique et diversifié.

Les défis sont donc de taille ! Mais grâce notamment à votre participation lors des réunions publiques et des ateliers thématiques, nous avons pu partager avec vous des éléments objectifs de diagnostic, identifier les enjeux prioritaires qui en découlent et esquisser les premières pistes d'actions.

C'est ainsi que vos contributions, aux côtés de celles de nos partenaires institutionnels, dans le cadre des grands schémas supérieurs comme le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) ou le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), nourrissent le débat engagé avec les élus sur les grandes orientations du prochain SCoT.

A ce propos, je souhaitais porter à votre connaissance deux éléments importants :

- Tout d'abord, nous avons mené l'analyse des résultats de l'application du SCoT en vigueur, démarche obligatoire tous les 6 ans, et à présent accessible sur notre site Internet. Elle montre que la trajectoire prise par notre territoire va dans le sens souhaité, notamment sur des grandes thématiques comme la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers ou la poursuite de la diminution de la consommation d'espaces.
- Ensuite, nous avons mené avec les élus du SCoT un débat sur les orientations de notre futur Projet d'Aménagement Stratégique, pièce centrale de notre futur SCoT, qui précisera notre vision du développement à l'horizon 2050. Les éléments de ce débat sont également accessibles sur notre site.

À présent, le travail se poursuit, et votre implication reste précieuse. De nouvelles rencontres seront organisées pour continuer de débattre ensemble de la révision du SCoT, pour construire ensemble un cadre de vie équilibré, durable et fidèle à notre identité commune.

Robert Bénéventi

Maire d'Ollioules
Vice Président de Toulon Provence Méditerranée
Président du SCoT Provence Méditerranée

Les travaux avancent, la concertation se poursuit !

Depuis la dernière édition de notre « lettre du SCoT », la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Provence Méditerranée a connu de nouvelles avancées significatives.

Les quatre grands chantiers identifiés se sont enrichis :

- Maîtriser la consommation d'espaces,
- Anticiper les besoins en logement et en mobilité,
- Accompagner le développement économique,
- Protéger et valoriser les ressources naturelles et paysagères.

Ces axes structurants posent les fondations d'un projet de territoire plus durable et équilibré.

Une concertation active et ouverte à tous

Pour associer le plus grand nombre, une première phase de concertation publique s'est tenue ces derniers mois :

- 4 réunions publiques, organisées dans chacune des intercommunalités du territoire, ont permis de partager les grands constats du diagnostic et d'identifier collectivement les enjeux prioritaires.
- 3 ateliers thématiques ont permis d'approfondir certaines problématiques clés, sur l'artificialisation des sols, sur les transitions et enfin sur la question de l'urbanisme commercial.

L'ensemble de ces échanges a enrichi la réflexion collective.

Les comptes rendus sont dès à présent consultables sur www.scot-pm.com.

Une nouvelle phase de concertation est d'ores et déjà prévue :

- Une deuxième série de réunions publiques viendra présenter et discuter le projet de territoire.
- De nouveaux ateliers participatifs permettront d'échanger sur les orientations du SCoT.

Les dates et modalités d'organisation seront communiquées ultérieurement.

L'analyse des résultats de l'application du SCoT : tirer le bilan du SCoT en vigueur.

Prévue par le Code de l'Urbanisme, l'analyse des résultats de l'application du SCoT doit être menée tous les 6 ans. Cet exercice avait ainsi été mené en 2015 sur la base du SCoT approuvé en 2009, et a été reconduit en 2025 sur la base du SCoT de 2019.

Ce travail, au-delà de son aspect obligatoire a permis de confirmer que notre territoire avance dans la bonne direction. Il montre l'efficacité de nos choix, souligne les ajustements à poursuivre et rappelle l'exigence de maintenir un SCoT ambitieux et partagé pour préserver nos ressources, maîtriser l'artificialisation, améliorer le cadre de vie et réussir nos transitions.

Avec le futur SCoT 3, l'évolution des PLU et de nos politiques publiques, nous avons tous les leviers pour y répondre et continuer à faire progresser collectivement notre territoire.

Le « bilan » du SCoT de 2019 est consultable sur notre site Internet :

Lien vers le bilan



Cap sur le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

Les constats et les enjeux identifiés notamment grâce à la concertation ont alimenté un débat avec les élus sur les grandes orientations du futur Projet d'Aménagement Stratégique (PAS).

Ce document fixera les grandes lignes de développement et de préservation de notre territoire pour les années à venir.

4 axes majeurs ont ainsi été identifiés :

- Axe 1 : Un territoire du « bien-être », qui valorise ses atouts naturels, agricoles et forestiers, ses paysages et son cadre de vie
- Axe 2 : Un territoire qui encadre et structure son développement
- Axe 3 : Un territoire rayonnant, innovant, dynamique et attractif ; un territoire à vivre au quotidien, accueillant et solidaire
- Axe 4 : Un territoire éco-responsable face aux enjeux environnementaux et climatiques

Les éléments du débat sont également consultables sur notre site Internet.

Qu'est-ce qu'un SCoT ?

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est **un outil d'aménagement du territoire décrit dans le code de l'urbanisme**. Plus précisément, il est :

- Un outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale, à l'échelle d'un bassin de vie ou d'une aire urbaine.
- Un document intégrateur des grandes directives régionales et suprarégionales ;
- Un cadre de référence pour différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, de l'habitat, de la mobilité, de l'aménagement commercial, de l'environnement...
- Le SCoT comprend (dans sa nouvelle version) :
 - **Un Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)**
 - **Un Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) et un Document d'Aménagement Artisanal Commercial et Logistique (DAACL)**
 - **Des annexes (comportant le diagnostic territorial et environnemental)**

Le SCoT Provence Méditerranée est [en révision depuis le 13 janvier 2020](#)

Qui élabore le SCoT ?

Le [Syndicat Mixte](#) est le maître d'ouvrage du SCoT. Il doit conduire le projet et organiser la concertation. Il est fondé sur des statuts approuvés par l'ensemble de ses membres.

La concertation du public, outre la mise à disposition d'un cahier des observations et la transmission d'observation par voie postale ou électronique, s'appuie sur l'organisation d'ateliers thématiques et de réunions publiques.



Le SCoT est un outil collectif. Votre implication est essentielle pour construire un territoire qui nous ressemble et nous rassemble. Pour suivre les actualités, consulter les documents, et retrouver toutes les informations sur la prochaine phase de concertation : www.scot-pm.com

➤ Contacts

Syndicat Mixte SCoT Provence Méditerranée

CS 40537 - 83041 Toulon Cedex 9

Téléphone : 04 94 05 35 21 - E-mail : contact@scot-pm.com

Directeur de la publication : M. Robert Bénéventi
Conception : Stratis - Oolaboobaloo - TPM

+ d'info ? www.scot-pm.com